

le 19 octobre 1956

A. 2. 2.

Monsieur le Ministre,

Me référant à ma lettre du 12 octobre et à mes communications télégraphiques ultérieures, j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli un rapport relatant l'agression dont ont été victimes M. et Mme Ernst, ainsi que les obsèques faites à cette dernière. J'espère que mes renseignements pourront vous donner une idée assez complète de cette tragique affaire.

J'ai suivi pour ainsi dire heure par heure l'état de mon chancelier et de sa femme, depuis le moment de leur entrée à l'hôpital. Je puis dire que les autorités militaires de cet établissement ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soigner les deux blessés. J'avais d'abord songé à les faire transférer sur l'île pour des raisons de sécurité, mais ils n'étaient pas transportables. M. Ernst m'a déclaré être extrêmement satisfait du traitement médical dont il était l'objet et de la gentillesse qu'on lui témoignait dans cet établissement.

Mme Ernst est décédée samedi sans revoir son mari. Lorsque l'hôpital m'a prévenu de l'aggravation de son cas, je me suis rendu immédiatement sur les lieux avec ma femme, en utilisant une jeep de l'armée, mais Mme Ernst avait déjà cessé de vivre. La veille, je lui avais fait demander si elle désirait me voir, mais elle avait répondu par la négative. J'ai assisté à la levée de corps et aux formalités requises pour l'autopsie.

Comme je vous l'ai télégraphié ce matin, les enfants Ernst vont bien. Ils continuent leur vie habituelle à Stanley avec leurs deux bonnes. Des voisins, grands amis des Ernst, veillent à ce qu'ils ne manquent de rien. Ma femme et moi, les aurions pris volontiers chez nous, mais Ernst a préféré qu'on ne change pas leurs habitudes et je crois qu'il a eu raison.

J'ai interrogé mon collaborateur sur ses intentions d'avenir immédiat. Il m'a fait part aujourd'hui de son désir de rester à Hong Kong jusqu'au printemps. Il m'a fait remarquer que la Suisse est actuellement trop froide pour y transplanter d'un coup des enfants habitués aux tropiques et, d'autre part, qu'il lui serait difficile de garder ses enfants auprès de lui à Berne, tandis qu'il peut le faire facilement ici. Ces considérations m'engagent à vous demander d'en tenir compte.

Département politique fédéral
Division des affaires administratives
B e r n e .



Je pense aussi que cela vous donnerait davantage de temps pour trouver un nouveau chancelier. Permettez-moi de vous demander à cet égard de diriger vos recherches vers un agent suisse alémanique, si possible marié, sachant parfaitement l'anglais. Comme vous voyez, cette question n'est pas extrêmement urgente. Par contre, celle du remplacement provisoire de Ernst est essentielle. En effet, avec le personnel dont je dispose (une secrétaire et un boy), je ne suis plus à même de faire face au travail que ce poste exige. Comme vous savez, M. Ernst, outre ses attributions consulaires et comptables, devait consacrer une grande partie de son temps aux nombreuses démarches nécessitées par l'approvisionnement de notre légation à Pékin. C'est la raison pour laquelle je vous ai suggéré de m'attribuer pour deux mois Messieurs Knellwolf ou Wicky, qui sont parfaitement au courant de ces affaires. J'espère qu'il vous sera possible d'accéder à ma requête.

Je regrette que mes premières communications télégraphiques ne vous soient pas parvenues avec la célérité désirable. J'eusse en effet attaché du prix à ce qu'elles vous parviennent avant les nouvelles d'agence, afin que les familles fussent avisées autrement que par les journaux. Malheureusement, Reuter et France-Pressé avaient à leur disposition des moyens dont j'étais alors complètement privé. En outre, mon boy a par erreur envoyé mon premier câble ELT. Quant à la numérotation de mes télégrammes, j'ai préféré vous les expédier sans numéro plutôt que de devoir entreprendre des recherches dans les dossiers de mon chancelier. J'ai rétabli la véritable numérotation dans mon câble no 18 daté d'aujourd'hui.

Il me reste encore une question à vous poser. Quelles sont les prétentions que M. Ernst peut faire valoir à l'égard de l'Administration fédérale d'une part, et du gouvernement britannique d'autre part. Jusqu'ici, le gouvernement local n'a pas manifesté l'intention de le dédommager en quoi que ce soit. Je n'ai pas voulu, de mon côté, faire des démarches sans connaître votre point de vue à ce sujet. On ne peut pas dire, je crois, que l'accident survenu soit un accident de service stricto sensu, car les Ernst se sont rendus dans la zone des émeutes de leur propre initiative. Toutefois, cet accident est étroitement lié à leur affectation à ce poste, avec tous les risques que ce poste comporte. En d'autres termes, qui devra, à votre avis, supporter le préjudice matériel causé par ces événements à mon collaborateur, à savoir:

- a) Perte résultant, dans le ménage, du décès de l'épouse.
- b) Pertes d'objets de valeur (montres, bague, etc.).
- c) Frais funéraires et de traitement.

Vous m'obligeriez en me renseignant sur ces divers points et en me donnant les instructions que vous jugerez utiles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul de Suisse:

Annexe: 1 rapport en 2
exemplaires.

Copie de cette communication est adressée
à la Légation de Suisse, à Londres, pour
son information.

Rapport sur l'agression dont furent victimes M. ERNST, Chancelier
du Consulat de Suisse à Hong Kong, et son épouse, le jeudi 11 octo-
-bre 1956, à Kowloon.

(Ce rapport, pour la partie concernant l'agression elle-même, est
dressé sur la base du récit que M. Ernst a fait ce jour au soussigné)

Le 10 octobre est la fête nationale de la Chine de Formose. Les festivités qui eurent lieu ce jour-là dégénérent dans la soirée en bagarres dans certains points de Kowloon. Les bagarres se transformèrent en émeutes au cours de la nuit déjà. Des Européens, notamment, furent assaillis et même blessés. Le jeudi matin, tout semblait d'abord calme, mais les troubles reprurent bientôt.

Jeudi à 13.00 h., M. Ernst quitta le consulat pour rejoindre sa femme en ville. Le couple prit le bac pour Kowloon, dans l'intention de se rendre dans un restaurant de Shatin, localité située dans les New Territories, à quelques kilomètres au Nord de Kowloon. Arrivés sur le continent, les Ernst prirent un taxi et s'engagèrent dans Nathan Road, la rue principale, en direction de Shatin. Ils avancèrent tout d'abord sans entraves. Arrivés près de Taipo Road, la rue fut soudainement envahie par des émeutiers qui débouchaient de ruelles latérales. Ceux-ci assaillirent le taxi à coups de pierres. Le chauffeur stoppa. On le fit descendre de la voiture, puis toutes les vitres furent brisées par les manifestants qui attaquèrent les Ernst de l'extérieur, en cherchant à leur arracher les vêtements et, bien entendu, à leur ravir leurs montres et autres objets de valeur. Les Ernst eurent donc tout d'abord à soutenir un combat dans la voiture. Puis, celle-ci fut renversée sur le côté gauche et on y mit le feu. Ernst réussit à sortir par la fenêtre de droite; sa femme, qui brûlait déjà, ne put le suivre. Quand il vit que celle-ci ne pouvait pas bouger, il se précipita, la tête et les bras en avant, dans le taxi en flammes et retira sa femme du brasier, la transportant sur le trottoir et essayant d'éteindre les quelques lambeaux de vêtements qui flambaient encore sur elle. A ce moment, il fut assailli à nouveau par la foule qui lui jetait des pierres et cherchait à le frapper à coups de bâton. Il aperçut à ce moment un homme qui brandissait un banc et s'apprêtait à lui asséner un coup. Il parvint à le lui arracher et à s'en servir comme d'une arme contre ses assaillants, puis, criant à sa femme de s'abriter dans l'embrasure d'une porte voisine, il fonça en direction d'un groupe de policiers stationnés 150 mètres plus loin, en appelant au secours. Le groupe arriva en mettant en fuite la populace et ramenant Mme Ernst, hélas plus morte que vive. Evacués à l'hôpital militaire de la zone (General Hospital 33), c'est là que, prévenu, je les retrouvai à 15.30.

Brûlée sur tout le corps, spécialement le torse, les bras et les jambes, Mme Ernst devait décéder samedi 15, vers 15.00 h. Elle était entrée dans le coma le matin. Le médecin déclara que si elle avait vécu, on aurait dû lui amputer une jambe et les deux bras et qu'elle aurait été défigurée. Le rapport d'autopsie, effectué à la requête de la police criminelle, confirme que le décès est dû aux brûlures. Le corps

ne portait pas d'autres blessures, si ce n'est une coupure à la naissance du nez, provoquée probablement (c'est ma conclusion) par la rupture des lunettes de la victime.

M. Ernst a été brûlé au visage, aux avant-bras et aux mains. Ce sont des brûlures de 1er degré, sauf aux mains (2ème degré). Son état n'inspire pas d'inquiétude. Trois semaines d'hôpital et un mois de convalescence seront cependant nécessaires à son rétablissement. On prévoit de devoir lui faire une greffe de peau sur le dos de la main droite.

Je mentionne encore, pour mémoire, que la montre en or de Mme Ernst et son alliance lui ont été arrachées: il en fut de même de la montre de son mari. Un appareil de prise de vues cinématographiques Boleix, carbonisé, a également disparu.

II

Les obsèques de Mme Ernst ont eu lieu mercredi, à 14.00 h. Sur l'île, dans la chapelle de l'entreprise des pompes funèbres International Funeral Parlour, se déroula le culte, célébré par le pasteur anglican Trueman et le pasteur missionnaire suisse Wyder. Vu son état, M. Ernst ne put assister à la cérémonie. Etaient présentes 120 personnes, parmi lesquelles le doyen du corps consulaire et presque tous les chefs de poste, les membres de la colonie suisse, des amis anglais. On comptait plus de 70 couronnes dont celle du Département politique fédéral, celle du Gouverneur et de Lady Grant-ham, celle de la Société suisse, celle du corps consulaire, etc. Escorté des pasteurs et de quelques amis, le cercueil fut ensuite emmené au Crématoire (situé sur le continent), où se déroula encore une brève cérémonie avant l'incinération.

Conformément à la volonté de M. Ernst et de sa famille, les cendres de la défunte seront mises dans une urne et envoyées ultérieurement en Suisse.

Hong Kong, le 19 octobre 1956.

Le consul de Suisse:

